

DECISION D'APPROBATION DE MODELES  
N° 92.00.620.003.1 DU 11 SEPTEMBRE 1992

**Bascules à équilibre automatique BIZERBA**  
modèles 255, 246, 351/352/353/354, 366/216/362/363, 373/374,  
368/376 et B-AE/B-AEM, B-M, B-S, B-E, B-P, B-D

(CLASSE III)

LA PRESENTE DECISION EST PRONONCEE EN APPLICATION DU DECRET N° 88-682 DU 6 MAI 1988 RELATIF AU CONTROLE DES INSTRUMENTS DE MESURE, DU DECRET N° 65-487 DU 18 JUIN 1965 MODIFIE PAR LE DECRET N° 77-1201 DU 4 DECEMBRE 1977 REGLEMENTANT LA CATEGORIE D'INSTRUMENTS DE MESURE : INSTRUMENTS DE PESAGE A FONCTIONNEMENT NON AUTOMATIQUE ET INSTRUMENTS DE PESAGE INDICANT LE PRIX.

**DEMANDEUR**

Société BIZERBA, rue de Malacombe, BP 32,  
38290 Saint Quentin Fallavier.

**FABRICANT**

Société BIZERBA WERKE-WILHEM KRAUT  
GmbH et Co KG, Postfach 1140, 7460 Balingen  
(Allemagne).

**OBJET**

La présente décision complète les décisions suivantes :

Bascules	Décisions d'approbation de modèles
BIZERBA modèle 255	n° 92.00.621.001.1 du 17 janvier 1992 (1)
BIZERBA modèle 246	n° 92.00.622.001.1 du 17 janvier 1992 (2)
BIZERBA modèles 351/352/353/354	n° 92.00.624.004.1 du 17 janvier 1992 (3)
BIZERBA modèles 352/353/354	n° 92.00.625.004.1 du 17 janvier 1992 (4)
BIZERBA modèles 366/216/362/363	n° 92.00.625.003.1 du 17 janvier 1992 (5)
BIZERBA modèles 373/374	n° 92.00.625.005.1 du 17 janvier 1992 (6)
BIZERBA modèles 368/376	n° 92.00.625.006.1 du 17 janvier 1992 (7)
BIZERBA modèles B-AE/B-AEM	n° 92.00.621.002.1 du 17 janvier 1992 (8)
BIZERBA modèle B-M	n° 92.00.622.002.1 du 17 janvier 1992 (9)
BIZERBA modèle B-S	n° 92.00.624.005.1 du 17 janvier 1992 (10)
	n° 92.00.625.007.1 du 17 janvier 1992 (11)
BIZERBA modèle B-E	n° 92.00.625.008.1 du 17 janvier 1992 (12)
BIZERBA modèle B-P	n° 92.00.625.009.1 du 17 janvier 1992 (13)
BIZERBA modèle B-D	n° 92.00.625.024.1 du 31 mars 1992 (14)

(1) Revue de Métrologie, janvier 1992, page 57.

(2) Revue de Métrologie, janvier 1992, page 62.

(3) Revue de Métrologie, janvier 1992, page 78.

(4) Revue de Métrologie, janvier 1992, page 88.

(5) Revue de Métrologie, janvier 1992, page 86.

(6) Revue de Métrologie, janvier 1992, page 91.

(7) Revue de Métrologie, janvier 1992, page 93.

(8) Revue de Métrologie, janvier 1992, page 59.

(9) Revue de Métrologie, janvier 1992, page 64.

(10) Revue de Métrologie, janvier 1992, page 81.

(11) Revue de Métrologie, janvier 1992, page 95.

(12) Revue de Métrologie, janvier 1992, page 98.

(13) Revue de Métrologie, janvier 1992, page 101.

(14) Revue de Métrologie, mars 1992, page 429.

### CARACTERISTIQUES

Les balances à équilibre automatique BIZERBA, faisant l'objet de la présente décision, diffèrent des modèles approuvés par les décisions précitées par l'utilisation du dispositif mesureur de charge BIZERBA modèle ITE approuvé par la décision n° 92.00.642.037.1 du 29 juin 1992 (15).

Les autres éléments constitutifs, les caractéristiques métrologiques, les conditions particulières d'installation, les conditions particulières d'utilisation et les indications particulières, restent identiques à celles figurant dans les décisions précitées.

### INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

La plaque d'identification des balances BIZERBA concernées par la présente décision doit porter au moins :

- la marque et la désignation du modèle concerné,
- la référence de la décision d'approbation citée en objet se rapportant au modèle concerné,
- les caractéristiques métrologiques et la classe de précision.

### CONDITIONS PARTICULIERES DE VERIFICATION

Les caractéristiques métrologiques des instruments étant dépendantes de celles de leurs éléments constitutifs, la preuve de la compati-

lité du dispositif récepteur de charge et du dispositif mesureur de charge utilisé doit être apportée lors de la vérification primitive.

### DEPOT DE MODELES

Plans et schémas déposés à la sous-direction de la métrologie, à la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement Rhône-Alpes et chez le demandeur.

### VALIDITE

La présente décision a une durée de validité de 10 ans à compter de la date figurant dans son titre.

---

POUR LE MINISTRE ET PAR DELEGATION

PAR EMPECHEMENT DU DIRECTEUR DE L'ACTION REGIONALE  
ET DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE,  
L'INGENIEUR EN CHEF DES INSTRUMENTS DE MESURE,

J. HUGOUNET

---

(15) Revue de Métrologie, juillet 1992, page 1041.